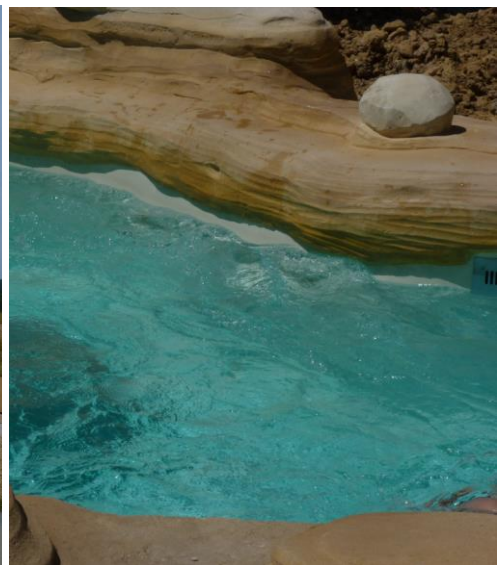


PROJET DE CENTER PARCS LE ROUSSET (SAONE ET LOIRE)
DOCUMENT DEBAT PUBLIC

**GESTION DES VIDANGES ANNUELLES DES
EQUIPEMENTS AQUALUDIQUES**



1. OBJET ET ENJEUX

Les équipements aqualudiques du Center Parcs sont soumis aux mêmes obligations réglementaires sanitaires que toute piscine publique :

- Le renouvellement quotidien d'une partie de la masse d'eau et le lavage des filtres,
- Deux renouvellements au minimum par an de l'intégralité du volume d'eau.

Le Code de la santé publique exige que les eaux de baignades fassent l'objet de traitement garantissant leur désinfection. Les systèmes et produits de désinfection utilisés sont soumis à des exigences précises que les Agences Régionales de la Santé imposent dans le cadre des autorisations préalables à l'exploitation de ce type d'équipement.

Pour le cas des équipements aqualudiques des Center Parcs, le recours à la technologie de l'osmose inverse permet de recycler 80% des volumes issus des lavages des filtres. Les autres quantités étant raccordées au réseau d'eaux usées et donc à la station d'épuration intercommunale.

Les volumes d'eaux des vidanges annuelles ne peuvent pas être raccordés instantanément à la station d'épuration ; ils sont gérés par des filières spécifiques, avec au préalable la neutralisation de la température et de la teneur résiduelle en chlore. Habituellement, ces eaux sont raccordées aux réseaux des eaux pluviales quand ils existent ou évacuées vers les exutoires naturels.

Les Center Parcs en exploitation ont mis en place des solutions appropriées aux enjeux des milieux aquatiques pour éviter les rejets directs vers les milieux récepteurs.

A titre d'exemple, pour le Center Parcs des Trois Forêts en Moselle, les volumes des vidanges annuelles sont retenus dans une grande retenue étanche qui permet leur dilution. Pour le Center Parcs du Bois aux Daims dans le Vienne, les volumes des vidanges contribueront à l'alimentation du plan d'eau paysager pour stabiliser son niveau et compenser une partie des pertes par évaporation

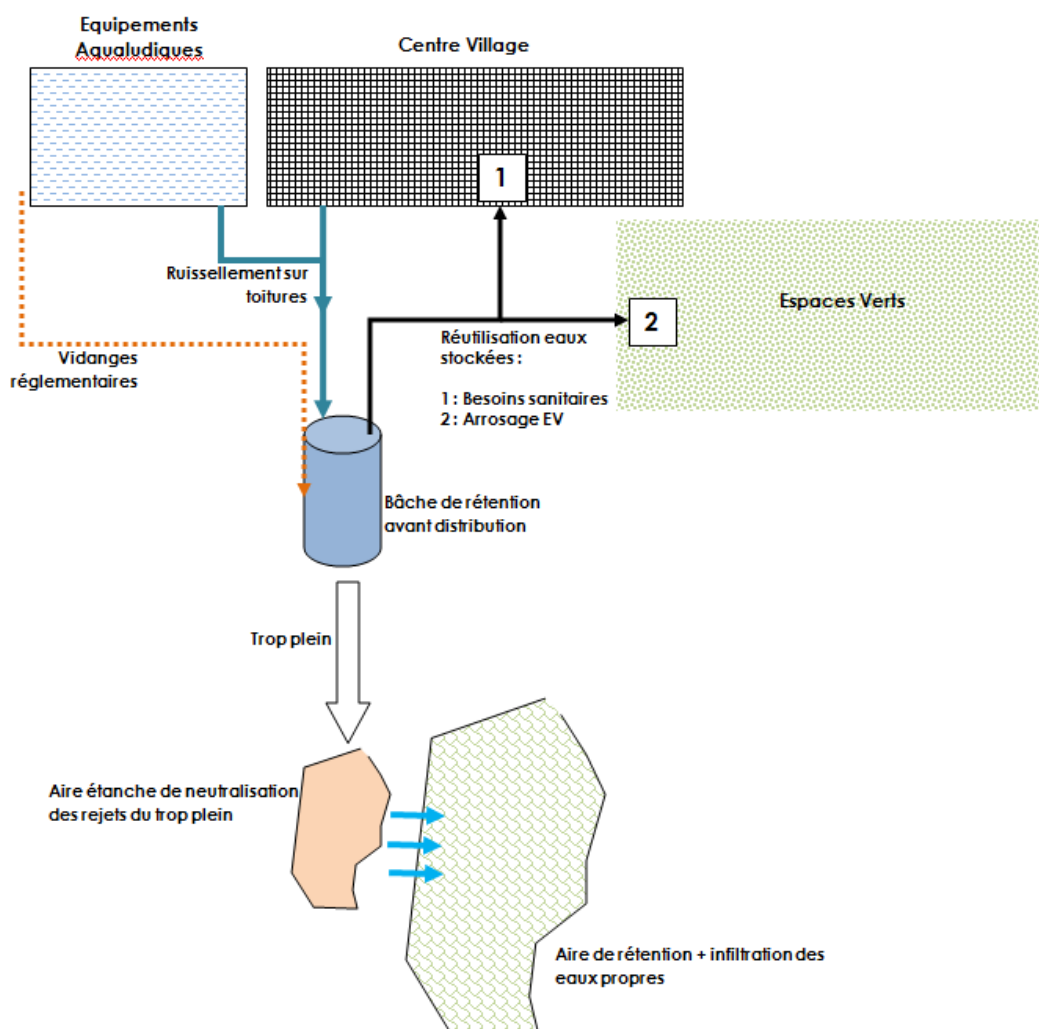
Les dimensions des équipements aqualudiques sont adaptées à la taille dite moyenne souhaitée par le Groupe pour les Center Parcs de Poligny et du Rousset. Les volumes d'eau à renouveler par les vidanges annuelles et qui découle de ce dimensionnement est de l'ordre de 1500 m³ par vidange, soit 3000 m³ par an.

2. GESTION DES EAUX DES VIDANGES ANNUELLES DES EQUIPEMENTS AQUALUDIQUES DES CENTER PARCS DE POLIGNY ET DU ROUSSET

La gestion des eaux de vidanges des équipements aqualudiques des futurs Center Parcs du Rousset et de Poligny est menée dans le cadre d'une démarche intégrée visant : 1) la préservation de la qualité des milieux aquatiques et 2) la rationalisation de la consommation en eau par la réutilisation des eaux des vidanges.

Le synoptique ci-dessous présente les dispositions qui seront étudiées pour les futurs Center Parcs.

Celles-ci feront l'objet d'études détaillées et devront être soumises à l'approbation des services instructeurs.



Après la neutralisation de leur température et du chlore résiduel, les eaux de vidanges seront recueillies dans une bêche de rétention aérée pour être réutilisées en 1) pour l'alimentation des sanitaires des équipements et 2) pour l'arrosage de certains espaces verts. Ce réservoir aura une capacité de 1500 m³ correspondant au volume d'une vidange intégrale. Il sera équipé d'installations hydromécaniques qui permettront le transfert et la distribution des eaux.

La bêche de rétention recueillera également les eaux pluviales propres issues des ruissellements sur les toitures des équipements pour la même utilisation.

Le trop plein de la bêche sera recueilli dans une aire de rétention étanche qui assurera la double fonction :

- la rétention et la régulation des débits de ruissellement des eaux pluviales des toitures pour prévenir les inondations,
- l'épandage des éventuels trop pleins des eaux de vidange des piscines pour poursuivre l'abaissement de la température de l'eau et la neutralisation des résidus

Les débits régulés en sortie de l'aire étanche transiteront ensuite par une zone de dépollution finale avant rejet dans les milieux récepteurs. Deux types d'aménagements sont envisageables pour cette partie :

- un marais épurateur sur un substrat argilo limoneux pour favoriser la dépollution par phytoremédiation avant rejet dans les eaux superficielles pour le Center Parcs du Rousset
- un massif de sable sur 0.80 m d'épaisseur avant infiltration vers le sous sol pour le Center Parcs de Poligny